

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE266

présenté par
Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« six »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement identique à celui de M. Gosselin (CE108) réduit la durée de l'habilitation pour que l'ordonnance intervienne en temps utile.